

Réponse de Comilog sur l'allégation sur « du paiement discriminatoire de primes » parue dans le Gabon Actu, le 22 août 2022

12 Mai 2023

Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de réagir aux allégations portées contre Comilog et de rappeler l'absence de discrimination dans le dispositif des primes attribuées aux salariés de l'entreprise.

Les primes concernant les logements (électricité, eau, etc...) visées par les allégations sont attribuées aux salariés selon une grille existante basée sur les différents types d'emplois et de postes au sein de l'entreprise.

Dans le cadre du dialogue social avec les salariés, des négociations ont lieu de manière triennale avec les partenaires sociaux. Le sujet des primes ont fait l'objet de discussions régulières entre 2021 et 2023 comprenant plus d'une vingtaine de réunions, sans qu'un accord ait pu être trouvé avec les partenaires sociaux. Une médiation sous l'égide du ministre des Mines a été menée. La médiation a permis d'obtenir un accord avec les partenaires sociaux sur les primes. Un protocole d'accord a été signé par tous les participants et s'est traduit par un avenant à la convention collective.
